



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 105083

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Thoraval alerte M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le refus d'une majorité de syndics de copropriété d'ouvrir un compte bancaire séparé. Selon plusieurs associations de consommateurs, les syndics augmentent même leurs honoraires de 20 % lorsque que les copropriétaires exigent qu'un compte séparé soit ouvert. En l'absence de comptes séparés, les syndics profitent de cette situation pour faire voter des budgets plus importants et retardent le paiement des fournisseurs afin de disposer d'une plus grande trésorerie. Cette situation fait donc peser des coûts plus importants à près de 8 millions de nos concitoyens qui sont copropriétaires, sans leur offrir une réelle sécurité juridique et une transparence dans la gestion des fonds de la copropriété. La députée souhaite donc savoir pourquoi, à l'heure actuelle, aucune disposition n'a été prise pour que des comptes séparés soit ouverts systématiquement, sans possibilité de dispense. Aussi, elle s'interroge sur les raisons pour lesquelles le projet de loi portant réforme de la réglementation des syndics n'a toujours pas été transmis au Parlement.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une réflexion approfondie sur la réforme des conditions d'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilières. Il a pour ce faire procédé à une vaste consultation des acteurs publics et privés intervenant dans le champ de cette réforme. À ce jour, la nouvelle version de l'avant-projet de loi établie par la chancellerie à l'issue de cette concertation fait l'objet de dernières discussions au niveau interministériel. Le Gouvernement est en effet particulièrement attaché, compte tenu de l'impact de la réforme envisagée sur le secteur de l'immobilier et du logement, à ce que le texte présente un niveau optimal de sécurité juridique pour l'ensemble des consommateurs et professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Thoraval](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105083

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3555

Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7393